AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-7-75071604

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne 30 F
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin N° 48 (19ème envoi) - 24 Juillet 1975

/V I G N E/

- Mildiou : Les grappes, bien que devenant de plus en plus résistantes, sont encore sensibles à la maladie et la croissance des rameaux se poursuit toujours.

Il est donc nécessaire de demeurer vigilant et de prévoir l'application d'un nouveau traitement avec un produit à longue persistance d'action dans les parcelles où des taches existent (elles sont parfois nombreuses sur le feuillage dans certains secteurs).

Ailleurs, lorsque la maladie est totalement absente, il n'est pas utile d'intervenir pour l'instant, surtout si le précédent traitement conseillé a bien été mis en place entre le 14 et le 17 juillet.

- Oïdium : Ce champignon a tendance à se développer sérieusement sur grappes dans de nombreuses vignes sensibles, surtout en plaine.

Effectuer une nouvelle application, par poudrage de préférence.

- Tordeuses de la grappe (Cochylis et Eudemis) : Le vol des papillons (deuxième vol) est terminé et la pénétration de la plupart des jeunes chenilles a déjà eu lieu.

En secteurs tardifs (côteaux), il est encore toutefois possible d'agir efficacement, en intervenant sans attendre, lorsque le traitement conseillé à la fin de la semaine du 14 au 20 n'a pas encore été mis en place. Bien viser les grappes.

- Empoasca flavescens :(Cicadelle provoquant "le grillage" de la bordure des feuilles)

Nous rappelons les termes du précédent bulletin. Actuellement, dans quelques vignes, on observe la présence d'assez nombreuses larves très petites. Les larves de cette espèce se déplacent à la façon des crabes, elles ne sautent pas lorsqu'on les dérange.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher : L'activité de l'insecte se poursuit.

Protection des pêches : (là où la récolte le justifie) effectuer un traitement entre le 27 et le 29 juillet compris :

- sur les variétés à récolter à partir du 5 août, avec un produit à base soit de Mévinphos (50 g de MA/hl), soit de Dichlorvos (125 g de MA/hl) ;

- sur les autres variétés plus tardives dont le début de la cueillette n'interviendra qu'après le 11 août avec l'un des produit homologués ou autorisés contre la tordeuse orientale, autres que le Mévinphos ou le Dichlorvos.

P.1.65

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Carpocapse des pommes, des poires et des noix :

Les derniers papillons du premier vol ont été très actifs alors que le deuxième vol a déjà commencé depuis une semaine.

Un nouveau traitement devrait être appliqué dès réception dans tous les vergers sensibles si aucune application n'a été effectuée récemment.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melon : Poursuivre la protection contre l'oïdium qui rencontre des conditions favorables à son développement.

/CULTURES INDUSTRIELLES/

- Mildiou du tabac :

La maladie, qui a été signalée dans cinq des départements de la région (Ariège - Gers - Haute-Garonne - Lot - Tarn-et-Garonne), en foyers isolés de faible importance, évolue lentement justifiant la vigilance des planteurs qui doivent poursuivre l'application des directives déjà données dans les précédents bulletins.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON, E. JOLY, G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.